

Direction régionale académique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

ARRÊTÉ PROCLAMANT LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE NICE-TOULON DU 6 AU 8 FÉVRIER 2024

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants, R.822-2, et R.822-12 à R.822-12-2;
- VU le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;
- VU l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- VU la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 novembre 2023 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- VU l'arrêté du recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur du 20 juillet 2022 portant sur les attributions et les délégations de signature du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- VU l'arrêté du recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur du 21 novembre 2023 portant constitution de la commission électorale pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Nice-Toulon du 6 au 8 février 2024 ;
- VU l'arrêté du recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur du 30 novembre 2023 portant organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Nice-Toulon du 6 au 8 février 2024 ;
- VU l'arrêté du recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur du 17 janvier 2024 fixant la liste électorale définitive pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Nice-Toulon du 6 au 8 février 2024 ;

- VU l'arrêté du recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur du 18 janvier 2024 validant la liste des candidats pour les élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Nice-Toulon du 6 au 8 février 2024;
- VU l'arrêté du recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur du 22 janvier 2023 portant modification de la commission électorale pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Nice-Toulon du 6 au 8 février 2024;
- VU l'arrêté du recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur du 22 janvier 2023 portant composition du bureau de vote pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Nice-Toulon du9 6 au 8 février 2024;
- **VU** le procès-verbal du 8 février 2024 des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Nice-Toulon ;
- **VU** la consultation de la commission électorale réunie le 8 février 2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Lors des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice-Toulon organisées du mardi 6 février au jeudi 8 février 2024 par voie électronique, les listes suivantes ont obtenu :

Liste « Bouge ton CROUS avec la FACE06 et la FEDET! » 2 537 voix soit 5 sièges

Liste « FPE contre la précarité et l'extrême-droite pour un CROUS écolo et solidaire » 573 voix soit 1 siège

Liste « UNEF et Assos face à Macron qui nous précarise : pour 1 200 € par mois, le retour du repas à 1 € et des logements étudiants pour tou-te-s! » 342 voix soit aucun siège

Liste « UNI pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, ITU, BTS et grandes écoles »
724 voix soit 1 siège

ARTICLE 2:

Sont élus au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice-Toulon :

- Pour la liste « Bouge ton CROUS avec la FACE06 et la FEDET! »:

Titulaires Suppléants
Alicia TEIXEIRA ALVES Lucas BONFILS
Théo RENNOU Célia VELON
Sarah GRÉGOIRE Nabil EL KADI
Rayan BEN BAHRI Lili AVIS

Emma LEROUX Mehdi ALOUANI

- Pour la liste « FPE contre la précarité et l'extrême-droite pour un CROUS écolo et solidaire » :

Titulaire Suppléant

Rébecca CHIBANE Fabian SANCHEZ

- Pour la liste « UNI pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, ITU, BTS et grandes écoles » :

Titulaire Suppléante

Micha NENADOVIC Cléopha NAVARRO

<u>ARTICLE 3 :</u> Le présent arrêté sera publié sur le site internet du CROUS de Nice-Toulon et affiché dans ses locaux.

ARTICLE 4 : La directrice générale du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice-Toulon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 8 février 2024

Pour le recteur de région académique et par délégation, la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Fabienne BLAISE